



**mouvement
écologique**

Madame la Ministre Joelle Welfring
Ministère de l'Environnement, du Climat et
du Développement durable

Luxembourg, le 25 juillet 2023

Concerne: Projet de règlement grand-ducal relatif à l'aménagement et à la gestion des centres de ressources

Madame la Ministre,

Le Mouvement Écologique se permet de vous contacter concernant le projet de règlement grand-ducal relatif à l'aménagement et à la gestion des centres de ressources.

Le Mouvement Écologique vous avait déjà transmis un avis plus détaillé y relatif en date du 6 avril 2023 (« *Umorientierung der Recyclingzentren zu Ressourcenzentren: Kohärente Gesamtstrategie sowie klare Vorgaben im Ausführungsreglement des Gesetzes notwendig!* »).

Vous n'êtes pas sans savoir que le Mouvement Écologique avait opté pour une double démarche :

- élaboration d'une stratégie transparente, décrivant plus en détail la vision du futur du ministère en relation avec les centres de ressources (offre de base, interaction entre centres de ressources même, mais aussi avec d'autres acteurs, modalités de financement etc.)
- et parallèlement établissement d'un nouveau règlement grand-ducal en la matière.

Les responsables du projet au sein de votre ministère / administration nous avaient informés que votre ministère verrait une certaine urgence quant à l'établissement du règlement grand-ducal et que la stratégie – même si elle n'est pas arrêtée formellement dans un texte – aurait été discutée avec des acteurs communaux, surtout ceux impliqués dans des syndicats de gestion de déchets.

Or, force est de constater que des élections communales ont engendré des remaniements au niveau autant des conseils communaux qu'auprès des représentants dans des syndicats et qu'on ne peut plus partir de l'idée, que cette stratégie discutée soit assez connue.

Un concept d'ensemble constitue cependant la base clé pour une meilleure gestion des ressources et pour une réorganisation des centres de recyclage en centres de ressources au niveau national. En effet, à nos yeux, et nous vous avons informé de cet état de choses, le projet de règlement grand-ducal ne permet pas à lui seul d'assurer des centres de ressources performants. En effet, à nos yeux ce projet est un document plutôt administratif et moins innovateur.

Dès lors notre organisation s'engage toujours pour un remaniement du projet de règlement et nous nous permettons de renvoyer surtout au chapitre 3 de notre prise de position.

Nous lançons un appel pressant au Ministère de prévoir une présentation y relative aux nouveaux responsables communaux. À notre avis, une telle démarche devrait avoir lieu à très court terme, ceci à ce moment où les communes fixent leurs priorités des années à venir.

Une telle stratégie / un tel concept global devrait englober, tel que décrit dans notre prise de position déjà citée, des points suivants :

- des critères de base pour les centres de ressources ;
- l'interaction de ces centres avec d'autres acteurs, tels que l'artisanat, les initiatives de l'économie sociale et solidaire ;
- la coopération entre centres de ressources, un partage de responsabilités dans certains domaines (notamment au niveau de la réparation de certains biens) étant de mise ;
- la présentation d'idées permettant de créer des antennes des centres de ressources dans les localités même (afin de réduire le trafic, de rehausser l'image du reuse-repair-share, de favoriser l'interaction) ;
- la communication et le monitoring des mesures entreprises.

Le Mouvement Écologique est conscient du fait, que votre ministère entend respecter l'autonomie communale.

Néanmoins, au vu de la nécessité d'économiser les ressources et de respecter des obligations européennes, notre organisation opte pour une double démarche :

- fixation de critères minimaux devant être respectés par toutes les communes ;
- présentation de critères dépassant ces critères minima, pour lesquels l'Etat accordera des aides financières supplémentaires pendant une certaine période de transition.

Cette double démarche est tout à fait légitime et permettrait d'assurer davantage que les centres de ressources soient à la hauteur du temps. Il est évident, que ces critères devraient être communiqués à court terme aux communes, afin qu'elles puissent en tenir compte lors de leurs planifications.

Tout en espérant que notre lettre puisse constituer un apport constructif à ce débat, nous vous remercions d'avance pour votre intérêt et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.



Blanche Weber
présidente Mouvement Écologique



Christophe Murroccu
responsable du dossier